

Rapport de visite d'évaluation

**ITEP CHALET LANGEVIN (DITEP)**

22 RUE PAUL LANGEVIN  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

14/11/2024 - 15/11/2024

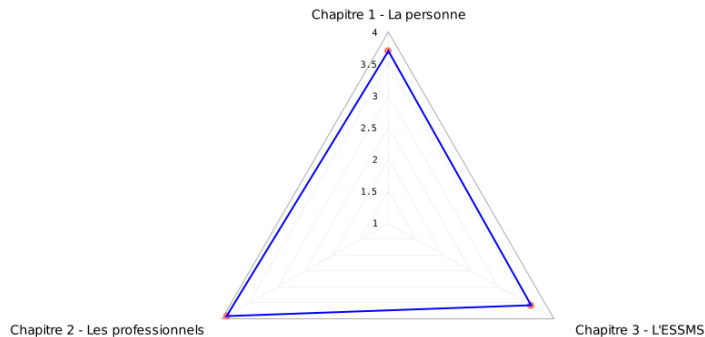
ISY CONSEIL

296 CHE DE SAINTE BRIGITTE 13600 LA CIOTAT

Statut : Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2012, liste des implantations et portée  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



### Appréciation générale

Les acteurs du Ditep rencontrés, depuis la Gouvernance, rigoureuse et entraînant, en passant par les professionnels des différents pôles jusqu'aux enfants/adolescents accompagnés eux-mêmes, ont témoigné d'une disponibilité et d'une implication propres à déployer la mission d'évaluation dans des conditions adaptées et selon le planning prévisionnel élaboré.

Les points positifs saillants, énoncés en réunion de clôture de la mission ont permis de mettre en lumière une démarche inclusive très prégnante assortie d'une coopération remarquable avec les familles (Ex. Café parents), d'une mobilisation permanente des partenaires et d'une hyper individualisation des accompagnements en appui sur une cohésion forte d'équipe, optimisant les effets bénéfiques de l'interdisciplinarité.

Dans le prolongement, le dispositif de réunions, très complet et ouvert aux partenaires, s'avère un soutien continu à la réflexivité professionnelle et à l'adaptation des stratégies d'accompagnement.

Le pôle thérapeutique, même en l'absence de médecin psychiatre, avec 3 types de thérapeutes (psychologue, neuropsychologue, psychomotricienne) et l'assistante de service social en appui sur la dimension médicale, est apparu un support précieux au bénéfice des accompagnements.

Enfin, la qualité des bâtiments et de leurs équipements est apparue comme une plus-value majeure de l'accompagnement global proposé permettant l'incarnation des visées qualitatives et d'individualisation des accompagnements.

Les points d'amélioration retenus au-delà des critères impératifs, tiennent notamment à l'appropriation encore imparfaite du DUI Airmes par certains professionnels, à la mise en conformité du projet d'établissement au regard du décret du 29 Février 2024 et à la lisibilité imparfaite des plans et stratégies formellement attendus par le référentiel HAS Ex. bientraitance, QVT, autonomie....

A noter une performance concernant les droits des jeunes accompagnés et la sécurisation du circuit du médicament, les critères impératifs non pleinement satisfaits avec des scores toutefois honorables, relevant en grande majorité de la démarche qualité et gestion des risques et du CVS, avec une identification claire des corrections à apporter d'ici l'Automne 2025, date de la remise du rapport d'évaluation à l'autorité administrative

Au vu des témoignages recueillis, de l'observation des locaux et des pratiques et des éléments de preuve collectés, la confiance est apparue de mise lors de l'évaluation, relativement à la qualité des accompagnements « sur-mesure » élaborés et mis en œuvre par toute l'équipe du Ditep Chalet Langevin.